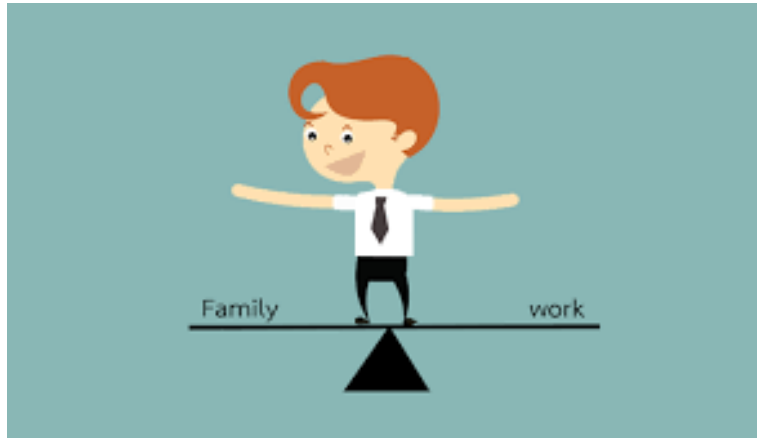


## **Temps partiels et Préparation concours Enfin une avancée significative !!**



Hier, les préparations concours n'étaient pas compatibles avec les temps partiels !

Aujourd'hui, grâce à vos interpellations, à notre ténacité, à notre courrier (1) à Mme LETOURNEUX, élue déléguée aux Droits des femmes et à l'égalité, et probablement en raison de l'audit relatif au renouvellement du Label "Égalité professionnelle", voici ce que le responsable du service emploi et compétence...et formation, répond à notre interpellation :

« Nous avons bien supprimé la règle de révision du temps de travail en cas de préparation concours, ... et sachant que cela pouvait effectivement être bloquant pour certain(e)s agent(e)s. Cela n'exclut pas ...qu'il puisse y avoir des discussions avec l'encadrant sur les impacts sur le service et les manières d'y répondre, mais il n'y a plus lieu de l'afficher en tant que règle effectivement. »

Si vous avez encore des difficultés à vous inscrire à des préparations concours étant à temps partiel, contactez-nous au plus vite.

(1) À retrouver sur notre site internet :

<http://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2018/01/lettre-a-mme-genevieve-letourneux/>

---

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Site de travail : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à : syndicat UGICT-CGT – 8 place de Torigné – 35200 RENNES cedex

Mail : [ugict-cgt@rennesmetropole.fr](mailto:ugict-cgt@rennesmetropole.fr)